

COMPTE RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 16 OCTOBRE 2019 - 20 h 30

L'an **deux mille dix-neuf** et le **seize octobre**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Etaient présents : M. BARNIOL Yves, Mmes GARRIGUE-AUZEIL Monique, ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mmes JULIAN Nadine, ARMENGAU Letitia, RODRIGUES Nathalie, MM. JIMENEZ Rafaël, SAGUE Bruno, MARTINEZ Norbert, Mmes PAIRET IYAKAREMYE Mariane, BATLLE Brigitte, FERRER Marie.

Absents ayant donné procuration : M. FERRER Jean-Michel à Mme MITGERE Marie, Mme FOURNIER Angèle à M. JUANOLA Jean-Claude, Mme JOUE-BERTRAND Roselyne à Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle.

Absents : MM. PENARANDA Thierry, GAILLARD Marc, PERUCHO Xavier, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny, MM. CACHIER Régis, FAJULA Jacques, Mme PEZIN Annie, MM. CASTANIER Roland, GARCIA Nicolas, STUBER Mathieu.

Secrétaire de séance : Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 septembre 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DONNÉES au CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibérations des 16 avril 2014, 7 juillet 2014, 15 décembre 2015 et 7 février 2018 :

- 1) Par décision du 5 septembre 2019, il a signé un contrat avec la S.A.S. « SAVONNERIE D'ELNE », de CANET EN ROUSSILLON, en vue de la location d'un local situé 36, Route Nationale à Elne, à compter du 1^{er} septembre 2019, pour une durée d'un an, non renouvelable au terme du contrat, moyennant un loyer mensuel fixé à 150 euros, charges de copropriété comprises, hors charges d'eau, d'électricité, d'ordures ménagères, d'impôts et taxes divers. Le dépôt de garantie est fixé à 1 mois de loyer.
- 2) Par décision du 5 septembre 2019, en vue d'assurer le bon déroulement de la fête des associations prévue le 8 septembre 2019, au complexe sportif, il a signé un contrat d'engagement à durée déterminée « Techniciens du Spectacle » pour cette journée avec Messieurs :
 - BEUREL Damien, d'Argelès sur Mer, technicien son, moyennant une rémunération fixée à 120 euros, charges sociales en sus.
 - ROCASALBAS Patrick, de Saint Estève, technicien son, moyennant une rémunération fixée à 150 euros, charges sociales en sus.
- 3) Par décision du 10 septembre 2019, il a signé un mandat de courtage en énergie : mission d'accompagnement par un bureau d'études indépendant pour la gestion globale dans le cadre de la relance d'un appel d'offres du marché de gaz naturel, pour les besoins de la Commune d'Elne. Mission confiée à la société UNIXIAL de Saint Génies Bellevue (31180), pour un montant total de 3.300,00 € H.T. soit 3.960,00 € TTC.

Prestations comprenant :

- la vérification des données techniques la mise à jour et l'analyse des besoins de la Commune,
- la rédaction du dossier de consultation,
- la présentation du dossier d'analyse du marché et proposition de choix des offres reçues,
- l'assistance dans la mise en place du marché,

L'engagement est signé pour la durée de 48 mois fermes à compter de la date de notification.

- 4) Par décision du 18 septembre 2019, il a signé un contrat avec Madame GUELTON Carole d'ELNE, pour la location de l'emplacement de parking n° 9, sis à l'intérieur du Parking Souterrain de l'Hôtel de Ville, pour une durée d'une semaine à compter du 19 septembre, puis pour une durée de 1 mois, à compter du 1^{er} octobre 2019, renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de 1 mois, sans que la durée de la location puisse excéder 3 ans moyennant un loyer mensuel est fixé à 50,00 € T.T.C., révisable par décision du Conseil Municipal.
Le loyer de la première période est fixé à 15,00 € T.T.C.
- 5) Par décision en date du 18 septembre 2019, il a confié à Maître Pierre RICARD, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, domicilié à PARIS (75017), la mission de conseil sur les suites éventuelles à donner à l'ordonnance du Juge des référés n° 1900677 intervenue le 13 février 2019, relative à l'affaire opposant la Commune au Syndicat C.G.T. des agents territoriaux du Canton d'Elne, moyennant un montant d'honoraires de consultation fixé à 3.000,00 euros H.T., soit 3.600,00 euros T.T.C.
- 6) Par décision du 19 septembre 2019, en vue d'assurer le bon déroulement de « OCTOBRE ROSE » prévu du 1^{er} au 31 octobre 2019, à l'Hôtel de Ville, il a signé un contrat d'engagement à durée déterminée « Techniciens du Spectacle » pour la journée du 23 septembre 2019, avec Monsieur MICHEL Alexandre, de PERPIGNAN, technicien lumière, moyennant une rémunération fixée à 60 euros, charges sociales en sus.
- 7) Par décision du 19 septembre 2019, il a signé un contrat avec Monsieur Serge RAFFEL, d'ELNE, en vue de la location de la galerie d'art « La Pardalère » située au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 11, Rue Molière à Elne, à compter du 1^{er} octobre 2019, pour une durée de 1 mois, moyennant un loyer mensuel fixé à 134 euros.
- 8) Par décision 20 septembre 2019, il a signé un contrat avec la société BERGER LEVRAULT de LABÈGE (31670) en vue d'assurer l'assistance et l'évolution du progiciel de gestion des stock ATAL II installé au Centre Technique Municipal, jusqu'au 31 décembre 2021.
Cet accord est conclu pour une durée de 36 mois, moyennant une rémunération annuelle fixée à 1.174,11 € H.T., révisable annuellement en fonction de l'indice SYNTEC, pour la mise à disposition des prestations de maintenance du progiciel ainsi que 5 accès simultanés suite à la migration du logiciel métier.
- 9) Par décision du 20 septembre 2019, il a signé un contrat avec la société BERGER LEVRAULT de LABÈGE (31670) en vue de mettre à disposition une solution de traitement des échanges sécurisés – données comptables, du service Finances de la Collectivité, pour un une durée de 3 ans, moyennant un montant annuel de 540,00 € H.T., révisable annuellement en fonction de l'indice SYNTEC.
- 10) Par décision du 25 septembre 2019, il a signé un avenant au contrat de missions C.S.P.S. (Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé) pour l'opération de construction du nouveau Centre Technique Municipal, avec la société S.A.R.L. BEG-Inc.de PERPIGNAN, aux conditions financières suivantes : 600 € H.T., soit 720 € T.T.C.
Cet avenant au contrat est signé pour une durée de 3 mois du 1^{er} août au 31 octobre 2019.
- 11) Par décision du 30 septembre 2019, il a signé un contrat avec Madame BERGERON Carine d'ELNE, pour la location de l'emplacement de parking n° 10, sis à l'intérieur du Parking Souterrain de l'Hôtel de Ville, pour une durée de 1 mois, à compter du 1^{er} octobre 2019, renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de 1 mois, sans que la durée de la location puisse excéder 3 ans, moyennant un loyer mensuel est fixé à 50,00 € T.T.C., révisable par décision du Conseil Municipal.

**COMPLÉMENT À LA DÉLIBÉRATION DU 10 JUILLET 2019 CONCERNANT LE
LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE
PARCELLAIRE CONJOINTE AFIN D'ACQUÉRIR LA PARCELLE CADASTRÉE
BK n° 125 SISE MAS D'AVALL APPARTENANT EN INDIVISION À
HENRI AMIGUES ET ESTHER SERRA ET DE PERMETTRE LA CRÉATION
D'UN PARKING POUR LE PUBLIC DE LA MATERNITÉ SUISSE**

**APPROBATION DES DOSSIERS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ET D'ENQUÊTE
PARCELLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que par délibération du 10 juillet 2019 il avait été décidé d'approuver le principe d'acquisition par voie d'expropriation, dans le cas où il y a impossibilité d'acquisition amiable, d'un terrain cadastré BK n°125, attenant au jardin de la Maternité Suisse au lieu-dit « Mas d'Avall », utilisé par la Commune d'ELNE depuis plusieurs années, afin de répondre aux besoins en stationnement des véhicules particuliers et des transports en commun.

Cette parcelle étant propriété, en indivision, de Monsieur Henri AMIGUES et Madame Esther SERRA, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que seul Monsieur AMIGUES a accepté, le 20 septembre 2019, la proposition de cession au prix de 25.450,00 euros, selon avis des domaines du 2 septembre 2019 décomposé comme suit :

- 24.000,00 euros en indemnité principale,
- 1.450,00 euros d'indemnité de emploi.

Aucun accord n'ayant pu être trouvé avec l'autre partie indivise, il y aurait lieu de poursuivre l'acquisition de la parcelle BK n°125 par voie d'expropriation, afin d'obtenir l'ensemble de la propriété.

Un dossier d'enquête publique et un dossier d'enquête parcellaire viennent donc d'être réalisés afin d'être soumis à l'approbation de l'Assemblée et de solliciter par la suite Monsieur le Préfet pour organiser les deux enquêtes conjointes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique au profit de la Commune d'ELNE pour l'acquisition du foncier nécessaire au maintien du parking attenant à la Maternité Suisse tel que présenté,
 - **D'APPROUVER** le dossier d'enquête parcellaire définissant les emprises foncières nécessaires à la réalisation de cette opération et leurs propriétaires,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire afin à mener la procédure d'expropriation tant dans sa phase administrative que dans sa phase judiciaire en prenant et en signant tous actes aux effets ci-dessus,
- **DIT** que le montant de la dépense est prévu sur le budget de la Commune – Exercice 2019.
- **PRÉCISE** que toutes les décisions prises lors de la délibération du 10 juillet 2019 et non contraires à la présente, demeurent inchangées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.50